

JARDINIER PAYSAGISTE

RNCP38386- ENREGISTRÉ LE : 01.01.24
CERTIFICATEUR : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Formation par Apprentissage



%

Taux réussite 2025 : 83 %
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois 2025 : en cours
Taux d'insertion dans le métier visé 2025 : 100 %
Taux poursuite d'études 2025 : 54 %
Taux satisfaction des apprenants 2025 : 100 %
Taux d'interruption en cours de formation 2025 : 3%
Taux de rupture de contrat d'apprentissage 2025 : 13 %

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

OBJECTIFS

Acquérir les savoirs et savoirs-faire professionnels afin d'exercer le métier d'ouvrier paysagiste.

MÉTIERS

Ouvrier·e qualifié·e paysagiste dans une entreprise privée ou dans une collectivité territoriale.

POURSUITE D'ÉTUDES

- BP Aménagements Paysagers
- Bac Pro Aménagements Paysagers
- BP Responsable de Productions Légumières, Fruitières, Florales et de Pépinières
- BP Responsable d'Entreprise Agricole



Aucun frais pédagogique
Formation en alternance
Partenariat sur le territoire
Individualisation du parcours
100% en présentiel

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur



Se former en
Aménagements Paysagers



Le CFAA & le CFPPA de Tarn et Garonne bénéficient pour certaines de ses actions, de financements émanant du conseil Régional Occitanie.



05.63.04.20.83



cfppa.moissac@educagri.fr



Instagram : @campusterreetvie82



Facebook : Campus Terre et vie 82



Linkedin : Campus Terre et Vie 82



<https://epl82.educagri.fr/>

SALAIRE DE L'APPRENTISSAGE – MINIMUM LÉGAL 2026
SMIC brut mensuel au 01/01/2026
(Base légale : 151,67 heures mensuelles – 35 heures hebdomadaires)

⚠ Grille indicative, montants variables selon les conventions collectives.

Âge de l'apprenti	1ère année		2ème année		3ème année	
Moins de 18 ans	27%	492,00 €	39%	711,00 €	55%	1 003,00 €
18 ans à 20 ans	43%	784,00 €	51%	930,00 €	67%	1 221,00 €
21 ans à 25 ans	53%	966,00 €	61%	1 112,00 €	78%	1 422,00 €
Plus de 26 ans	100%	1 823 €	100%	1 823 €	100%	1 823 €

⚠ **Remarques importantes**

- Montants indicatifs, minimum légal.
- Rémunération possible plus élevée selon convention collective ou accords d'entreprise.
- L'employeur doit vérifier le montant applicable selon l'âge, l'année du contrat et la convention collective.

Calculez le salaire de l'alternant et les aides liées au contrat :



Infos pratiques

	Apprentissage
Lieu de formation	Site de Montauban 1915 Route de Bordeaux 82000 Montauban
Modalités de recrutement	Entretien de motivation avec le centre de formation
Durée et rythme de la formation	Formation sur 2 ans: Septembre 2026 à juin 2028 • 840 heures en centre de formation 24 semaines • 2450 heures de formation pratique en entreprise 70 semaines + 10 semaines de congés payés
Modalités d'évaluation et obtention du diplôme	• L'obtention de toutes les UC permet la délivrance du diplôme • Les UC sont évaluées par des épreuves orales/et ou pratique de mises en situations professionnelles tout au long de la formation • Pour les mathématiques et l'informatique, l'évaluation repose sur la conception d'un dossier. • Chaque UC peut faire l'objet d'un rattrapage en cas d'échec, et il est possible d'en valider une ou plusieurs individuellement. • Évaluation par un jury de formateurs
Prérequis	• Avoir entre 16 et 29 ans révolus (sans limite d'âge pour les personnes reconnues en situation de handicap, 15 ans accepté si l'année de 3ème est validée) • Signature d'un contrat d'apprentissage



Prix de la formation

- **Apprentissage** : Coût de la formation pris en charge par les OPCO pour les entreprises du secteur privé (pour les employeurs publics, nous contacter).

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

UCG1 : Agir dans des situations de la vie courante

Vie du citoyen	48 h
Mathématiques	48 h
Informatique	48 h

UCG2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

EPS	34 h
Santé/ Sécurité	36 h
Secourisme	16 h

UCG3 : Interagir avec son environnement social

Français/ Communication	68 h
Vie sociale et professionnelle /TRE	48 h

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

UCP1 : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien d'aménagements paysagers

Reconnaissance des végétaux	56 h
Entretien des végétaux	32 h
Entretien des infrastructures	32 h
Biologie	44 h

UCP2 : Réaliser en sécurité des travaux d'aménagements paysagers

Agronomie	48 h
Création d'infrastructures	56 h
Plantation	32 h

UCP3 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements

Machinisme	56 h
Conduite	40 h
Sécurité	8 h

UCARE

Réaliser des travaux de taille d'arbres fruitiers	60 h
---	------



Modalité pédagogique : Alternance de cours théoriques, de travaux pratiques et de mises en situation.

Modalités d'adaptation possibles du parcours : En fonction du parcours de l'apprenant·e, possibilité d'adapter la durée de la formation/validation des acquis ou modularisation.

Renseignements et inscription

Référent·e administratif

05 63 21 23 87

cfa.tarn-et-garonne@educagri.fr